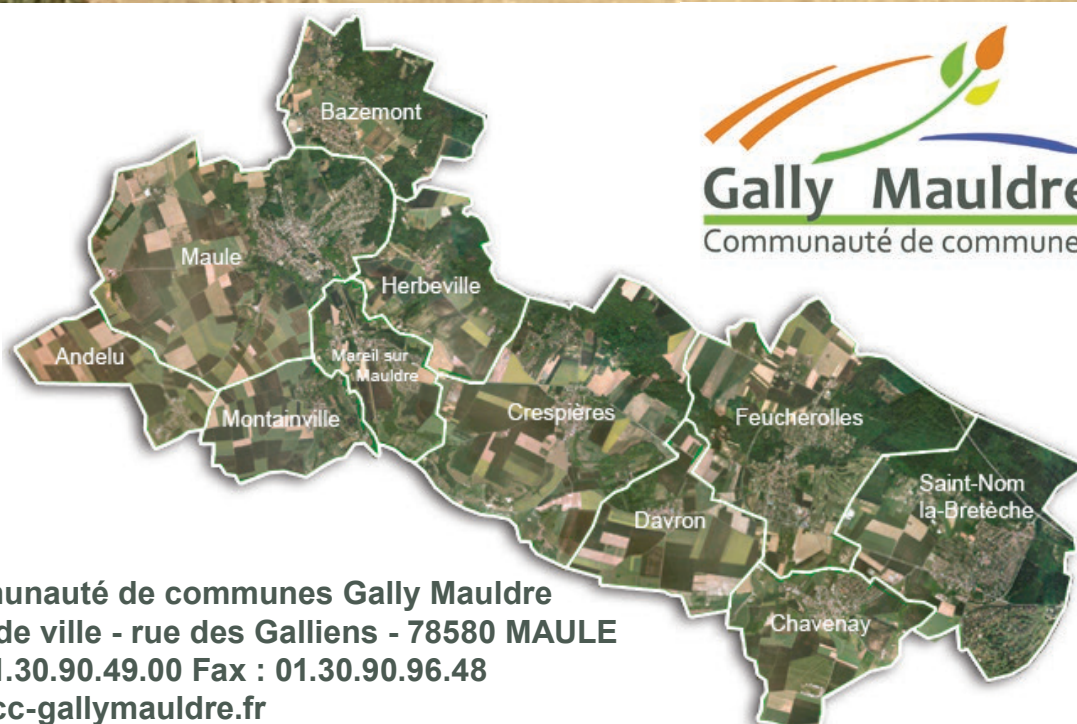


Communauté de communes Gally Mauldre

Rapport d'activités Année 2014



Herbeville



Communauté de communes Gally Mauldre
Hôtel de ville - rue des Galliens - 78580 MAULE
☎ 01.30.90.49.00 Fax : 01.30.90.96.48
www.cc-gallymauldre.fr

Préambule

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, apporte une innovation importante en matière de communication des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Ce rapport a été soumis au Conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre le 7 octobre 2015 pour adoption.



Mairie de Maule



Mairie de Chavendy



Mairie de Saint-Nom-la-Bretèche



Mairie d'Andelu



Mairie de Davron



Mairie de Mareil-sur-Mauldre



Mairie d'Herbeville



Mairie de Montainville



Mairie de Crespières



Mairie de Feucherolles



Mairie de Bazemont

Sommaire

❖ Présentation	5
Mot du Président	5
Territoire et historique	6
Les évènements marquants 2014.....	7
❖ La Gouvernance de la communauté	8
❖ Les compétences - 2014	11
Développement économique	12
Aménagement de l'espace	14
Protection et mise en valeur de l'environnement	17
Culture, sports et loisirs	19
Actions sociales	21
Transports et déplacements	25
Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication	27
❖ Budget - Finances - Personnel	29
Le budget et les finances	30
Transferts de charges et conventions	32
Le personnel de la CC Gally Mauldre	32
❖ Organigramme des services 2014	33
❖ Annexe : extrait du compte administratif 2014	



Malgré les contraintes financières que l'Etat nous impose en diminuant drastiquement ses dotations aux communes et intercommunalités, notre Communauté de Communes Gally Mauldre ne désarme

pas, poursuit ses projets et a enregistré dès 2014 des résultats significatifs :

→ notre périmètre de 11 communes est confirmé par le Préfet de Région et par l'Etat par son approbation du SCOT (schéma de cohérence territoriale) de notre territoire intercommunal,

→ 200.000 euros d'économies annuelles ont été réalisés pour quatre de nos communes sur les ordures ménagères à prestations constantes,

→ le portage de repas à domicile a été étendu à nos 11 communes,

→ 3 accueils de loisirs ont été ouverts à Bazemont, Mareil et Montainville,

→ sondages sur le transport et le très haut débit

→ élargissement de la boucle du samedi matin sur le secteur de Saint Nom la Bretèche

→ minibus gratuit à disposition des associations

Enfin, notre évènement culturel la comédie musicale « Flash Back » a connu un franc succès.

Tous ces résultats n'ont été possibles que grâce à l'énergie et l'engagement des conseillers communautaires, des agents intercommunaux et des nombreux bénévoles de la vie associative. Je tiens ici à les remercier tous chaleureusement !

Ce rapport d'activités est le second de la Communauté de Communes Gally Mauldre. J'espère qu'il vous aidera à comprendre les nombreux évènements qui ont marqué cette deuxième année d'existence, et vous souhaite une excellente lecture.

Laurent RICHARD

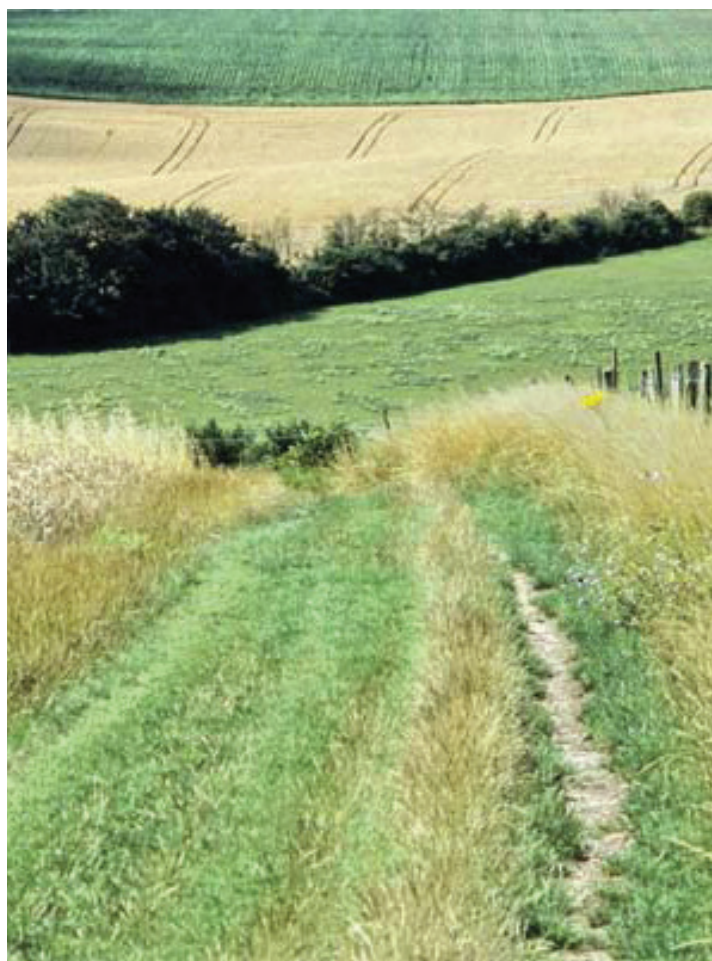
*Président de la CC Gally Mauldre
Maire de Maule
Conseiller départemental*



La Communauté de communes Gally Mauldre est née le 1^{er} janvier 2013. Gally Mauldre s'étend sur environ 9 500 hectares et est traversée par les plaines du ru de Gally et de la vallée de la Mauldre, territoires essentiellement agricoles et forestiers. Le nombre d'habitants est de 23 000 environ.

C'est dans le cadre du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) dénommé de la "Plaine de Versailles", que de nombreuses discussions entre les maires des onze communes intéressées ont eu lieu. Il est apparu que la convergence de leurs problématiques et l'engagement commun existant dans l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) donnait un cadre intéressant de développement de projet intercommunal pour les onze villes et villages suivants : Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville et Saint-Nom-la-Bretèche. Les conseils municipaux de ces communes ont été saisis dès le mois de mars 2010 afin de valider une délibération d'intention visant à développer un projet d'intercommunalité au sein de la Plaine de Versailles, s'étendant du Val de Gally jusqu'à la vallée de la Mauldre.

A l'été 2011, une association de préfiguration régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée a été constituée, permettant de préparer la création de la Communauté de communes Gally Mauldre.



Chavenay

Les évènements marquants 2014

Sept évènements ont marqué l'année 2014 :

- l'installation du nouveau Conseil communautaire, l'élection du Président et des membres du Bureau (séance du 17 avril 2014)
- l'enquête publique du SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale, préalable à son approbation en 2015 (voir page 15)
- la création de trois accueils de loisirs supplémentaires pour le mercredi après-midi à Bazemont, Mareil sur Mauldre et Montainville (voir page 22)
- la généralisation du portage de repas aux 11 communes de l'intercommunalité (voir pages 23/24)
- une économie de 190 000 € HT par an sur le contrat de collecte des déchets de Chavenay, Feucherolles, Mareil sur Mauldre et Saint Nom la Bretèche (voir page 18)
- la création d'une boucle le samedi matin pour le transport à la demande de Saint Nom la Bretèche (voir pages 26)
- la perte très conséquente de recette fiscale professionnelle (CFE) suite à une réforme imposée par l'Etat

GROS PLAN SUR LES ACCUEILS DE LOISIRS DE PROXIMITÉ :

La réforme des rythmes scolaires décidée par l'Etat a modifié l'organisation de nombreuses familles et a entraîné une augmentation des inscriptions aux accueils de loisirs extrascolaires le mercredi après midi.

Sur le bassin de Maule, il est apparu que le centre de loisirs ne serait plus en capacité d'accueillir les enfants supplémentaires. C'est pourquoi la décision a été prise d'ouvrir en septembre 2014, le mercredi après midi, trois accueils de loisirs de proximité à Bazemont, Mareil sur Mauldre et Montainville.

Ces trois structures ont ouvert dans de très bonnes conditions. L'équipe de direction, qui a déjà montré tout son professionnalisme à Maule, est mutualisée entre Maule, Bazemont, Mareil sur Mauldre et Montainville, pour un partage des bonnes pratiques et un coût moindre.

L'accueil de Saint Nom la Bretèche, géré par l'association MLC (Maison des Loisirs et de la Culture), a également vu sa fréquentation augmenter très sensiblement en 2014. C'est la raison pour laquelle notre Communauté de communes a poursuivi et accentué son partenariat avec la MLC, en votant une augmentation de la subvention à l'association. Cette hausse a été renouvelée au budget 2015.



La gouvernance de la communauté

En 2014

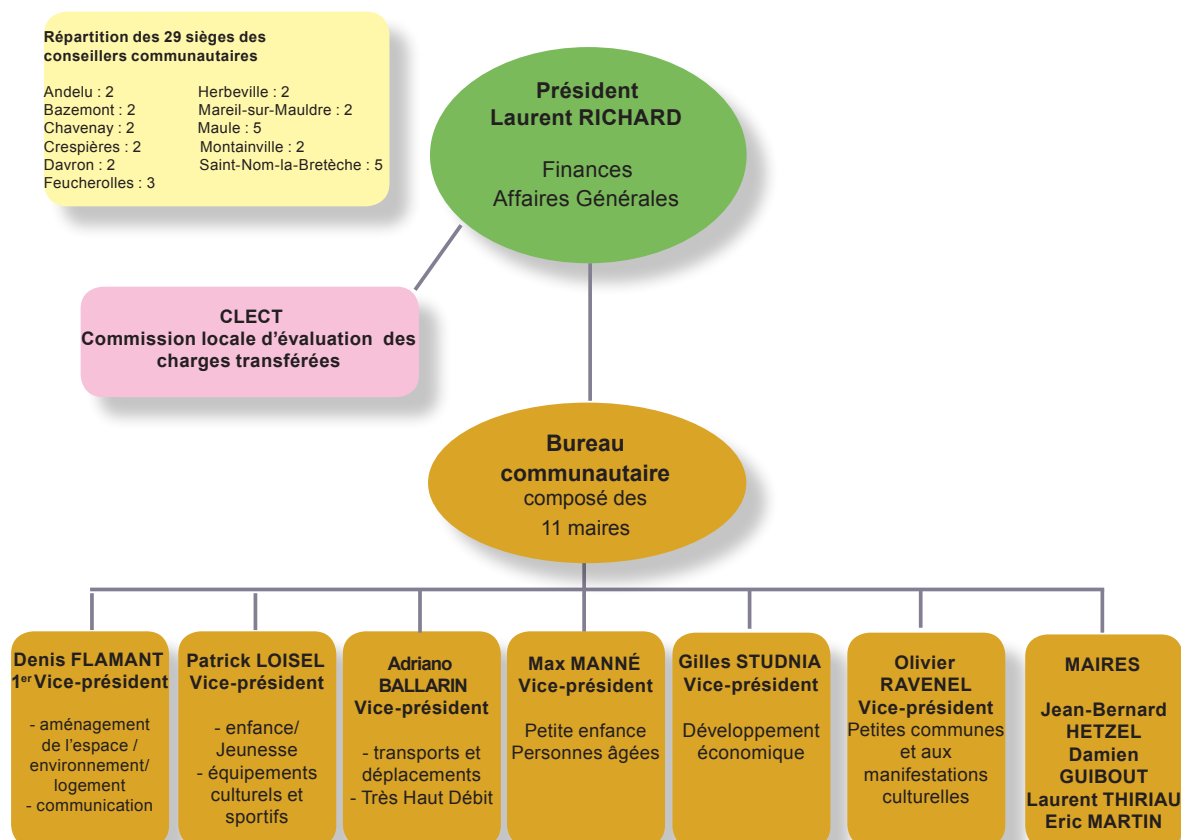
Le Conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre est composé de 29 membres. La représentation des 29 sièges de conseillers communautaires est fixée comme suit :

Andelu : 2	Herbeville : 2
Bazemont : 2	Mareil-sur-Mauldre : 2
Chavenay : 2	Maule : 5
Crespières : 2	Montainville : 2
Davron : 2	Saint-Nom-la-Bretèche : 5
Feucherolles : 3	

Pour la première fois les conseillers communautaires ont été élus au suffrage universel lors des élections municipales de mars 2014. Les électeurs ont pu directement désigner leurs délégués communautaires. Lors du Conseil communautaire du 17 avril 2014 consécutif à l'élection municipale, Laurent RICHARD, maire de Maule, a été élu président de la CCGM.

Gouvernance au 7 octobre 2015

Organisation et délégations des élus



Conseil communautaire

Le Bureau communautaire



Laurent RICHARD
Maire de Maule
Président de la C.C. Gally Mauldre
Conseiller général des Yvelines



Denis FLAMANT
Maire de Chavenay
1^{er} vice-président
délégué aménagement,
protection de l'environnement,
cadre de vie, logement et
communication



Patrick LOISEL
Maire de Feucherolles
2^{ème} vice-président
délégué équipements culturels
sportifs, enfance et jeunesse



Adriano BALLARIN
Maire de Crespières
3^{ème} vice-président
délégué transports,
déplacements, Nouvelles
Technologies de l'Information et
de la Communication (NTIC)



Max MANNÉ
Maire de Mareil-sur-Mauldre
4^{ème} vice-président délégué petite
enfance personnes âgées



Gilles STUDNIA
Maire de Saint-Nom-la-Bretèche
5^{ème} vice-président
délégué développement
économique



Olivier RAVENEL
Maire d'Andelu
6^{ème} vice-président
délégué aux petites communes
(moins de 1000 hab) et
à l'accompagnement des
manifestations
culturelles intercommunales



Eric MARTIN
Maire de Montainville



Jean-Bernard HETZEL
Maire de Bazemont



Laurent THIRIAU
Maire d'Herbeville



Damien GUIBOUT
Maire de Davron

La gouvernance de la communauté

Conseil communautaire actuel

les conseillers communautaires



Jean-Yves BENOIST
ANDELU



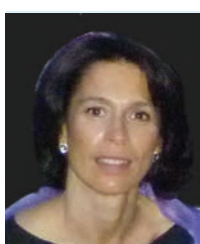
Martine DELORENZI
BAZEMONT



Myriam BRENAC
CHAVENAY



Aurélie HAUDIQUET
CRESPIÈRES



Valérie PIERRÈS
DAVRON



Katrin VARILLON
FEUCHEROLLES



Luc TAZE-BERNARD
FEUCHEROLLES



Jeanne GARNIER
HERBEVILLE



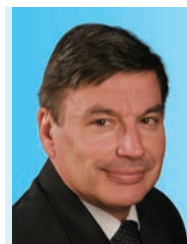
Nathalie CAHUZAC
MAREIL-SUR-MAULDRE



Sidonie KARM
MAULE



Alain SENNEUR
MAULE



Hervé CAMARD
MAULE



Armelle MANTRAND
MAULE



Patrick PASCAUD
MONTAINVILLE



AXEL FAIVRE
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Muriel DEGAVRE
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Camilla BURG
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Manuelle WAJSBLAT
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE

Les onze communes de Gally Mauldre ont décidé de transférer les compétences suivantes lors de sa création au 1^{er} janvier 2013 :

Développement économique :

- Création, aménagement et gestion de toutes zones d'activités économiques existantes ou à créer
- Acquisition, création, gestion de structures immobilières d'accueil des entreprises
- Actions en faveur du maintien des commerces de proximité
- Actions de développement touristique

Aménagement de l'espace :

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Instruction communautaire des autorisations d'urbanisme
- Mise en place d'un système d'information géographique intercommunal

Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
- Étude et réalisation d'un schéma d'assainissement et d'un schéma directeur de l'eau potable
- Gestion et entretien des berges et des bassins versants

Politique du logement et du cadre de vie :

- Élaboration et suivi du programme local de l'habitat intercommunal
- Actions et aides aux communes en faveur du logement social

Culture, sports et loisirs :

- Étude, construction, aménagement et gestion d'équipement culturels, sportifs et de loisirs
- Politique de communication dans le domaine culturel, sportif et de loisirs d'intérêt communautaire

Actions sociales :

- Étude, aménagement et gestion de projets de structures destinées à la petite enfance
- Création, aménagement et gestion des centres de loisirs sans hébergement (CLSH)
- Actions d'intérêt communautaire en faveur des jeunes
- Organisation et gestion de services de maintien à domicile des personnes âgées
- Étude, création, gestion et entretien de Maison d'Accueil Rurale pour les Personnes Âgées

Transports :

- Organisation des services de transports collectifs sur le territoire
- Création, aménagement et entretien d'aires de covoiturage
- Gestion du transport scolaire maternel, primaire et secondaire
- Élaboration et suivi d'un schéma directeur des circulations douces

Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication :

- Développement et fourniture du Très Haut Débit (THD) sur le territoire intercommunal

NB : quelques compétences statutaires n'ont pas été mises en oeuvre dès 2014. Elles ne sont pas développées dans ce rapport.



Maule

Développement économique

- Création, aménagement et gestion de toutes zones d'activités économiques existantes ou à créer
- Acquisition, création, gestion de structures immobilières d'accueil des entreprises
 - Actions en faveur du maintien des commerces de proximité
 - Actions de développement touristique

Développement économique

➤ Missions :

Les missions de la délégation développement économique définies dans les statuts de la CCGM sont :

- Création, aménagement et gestion de toutes zones d'activités économiques existantes ou à créer
- Acquisition, création, gestion de structures immobilières d'accueil des entreprises
- Actions en faveur du maintien des commerces de proximité
- Actions de développement touristique

➤ Objectifs 2014 et résultats obtenus :

- En 2014, l'objectif principal de la délégation consistait à mettre à jour l'état des lieux des entreprises et des activités économiques du territoire établi en 2013.
- Cet état des lieux avait permis de distinguer les principales entreprises en termes de chiffre d'affaires et de nombre de salariés.

➤ Projets et perspectives :

- Le diagnostic établi en 2013, associé à d'autres outils tels que le Schéma de Cohérence Territoriale et à l'action de l'APPVPA, Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets, permettra de cibler les actions prioritaires à mener pour favoriser et soutenir l'activité économique, notamment dans le secteur tertiaire et de tourisme.

Par ailleurs, l'accompagnement du développement des entreprises pourra se décliner dans les domaines de l'économie numérique et du télétravail, en fonction du calendrier de déploiement du Très Haut Débit sur le territoire (voir compétence Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication)

Parmi les projets soutenus par la Commission développement économique pour 2015 : la réalisation d'un annuaire des entreprises du territoire, et le développement d'un forum de l'emploi en partenariat avec les services communaux et les associations.



Vue de Davron

Aménagement de l'espace

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Instruction communautaire des autorisations d'urbanisme

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

➤ Missions :

Elaboration du projet de Schéma de Cohérence Territoriale et mise en oeuvre de la phase d'instruction (avis des personnes publiques associées (PPA), enquête publique) et d'approbation.

➤ Chiffres clés :

Des objectifs chiffrés pour 2034 qui encadrent la réalisation du projet :

- 64 hectares maximum en extension, comprenant à la fois les surfaces prévues pour la construction de logements et la réalisation de surfaces dédiées à l'activité économique ;
- 1 500 nouveaux logements (dont la programmation précise est établie dans le DOO) ;
- 1 100 nouveaux habitants, dans le cadre d'un desserrement limité des ménages (2,4 personnes par logement) ;
- 1 600 emplois créés, dont 25% dans de nouvelles zones d'activités.

➤ Objectifs 2014 :

- Arrêter le projet de SCOT (nouvel arrêt suite avis défavorable de l'Etat sur le premier projet)
- Mettre en oeuvre la consultation de trois mois des PPA
- Mettre en oeuvre l'enquête publique
- préparer l'approbation du SCOT pour fin 2014 ou début 2015

➤ Résultat obtenus :

L'arrêt du projet de SCOT et la consultation de trois mois se sont déroulés comme prévu.

L'enquête publique s'est déroulée du 22 septembre au 24 octobre 2014, avec avis favorable de la Commission d'enquête.

➤ Projets et perspectives 2015

Le Conseil communautaire a approuvé le projet de SCOT en séance du 4 février 2015.

Le 17 avril 2015, Monsieur le Préfet des Yvelines nous a informés qu'il n'émettait aucune observation au titre du contrôle de légalité.

Les dernières formalités administratives étant accomplies, le SCOT Gally Mauldre est aujourd'hui pleinement exécutoire, et s'impose aux PLU communaux. Ce document est un atout fort pour la protection et la valorisation de notre territoire.

Les compétences - 2014

➤ Missions :

- Instruire les demandes d'autorisations du droit des sols (permis de construire, déclarations préalables, ...) pour le compte des onze communes
- Accueillir et renseigner les pétitionnaires sur leurs projets d'urbanisme
- Conseiller les maires des communes membres concernant les projets d'aménagement ou d'urbanisme

➤ Chiffres clés :

- 835 actes instruits en 2014

Andelu : 9	Crespières : 69
Herbeville : 10	Montainville : 27
Bazemont : 73	Davron : 10
Mareil-sur-Mauldre : 71	St Nom-la Bretèche : 149
Chavenay : 69	Feucherolles : 114
Maule : 225	

➤ Objectifs 2014 :

- Améliorer les délais d'instruction
- Optimiser l'enregistrement informatique des dossiers
- Proposer aux communes une demi-journée d'échange avec les agents communaux en charge de l'urbanisme afin d'entretenir les bonnes pratiques.

➤ Résultats obtenus :

- un travail important a été effectué sur les délais d'instruction des dossiers, et l'accompagnement des communes notamment des Maires et des services municipaux chargés de l'accueil et de l'enregistrement.
- des formations ont été organisés pour les agents, ainsi que des moments d'échange.

➤ Projets et perspectives 2015

- Poursuivre le travail d'amélioration des délais d'instruction



Rue de Montainville

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

Les compétences - 2014

Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

➤ **Missions :**

- Assurer le service de collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CCGM :
 - collecte par l'intermédiaire du SIEED : Andelu, Bazemont, Crespières, Davron, Herbeville, Maule, Montainville.
 - collecte en direct : Chavenay, Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre, Saint-Nom-La-Bretèche
 - traitement par l'intermédiaire du SIDOMPE : toutes les communes.

➤ **Objectifs 2014 et résultats obtenus :**

- Réalisation en 2014 d'un appel d'offres unique en vue d'unifier les contrats et d'optimiser les prestations de Chavenay, Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre et Saint-Nom-La-Bretèche à compter du 1^{er} janvier 2015 : 190 000 € HT par an d'économies réalisées
- Réflexion sur le mode de gestion du SIEED pour les 7 autres communes et sur les éventuelles modalités de sortie

➤ **Projets et perspectives 2015**

- Poursuite de l'étude sur les conditions juridiques, techniques et financières d'une sortie du SIEED dont la participation augmente très fortement en 2014 et 2015
- Suivi du nouveau contrat pour les 4 communes non adhérentes au SIEED
- réflexion sur l'amélioration des performances de la collecte



Culture, sports et loisirs

- Étude, construction, aménagement et gestion d'équipement culturels, sportifs et de loisirs

Les compétences - 2014

Cinéma "Les 2 Scènes"

➤ **Missions :**

- Diffuser des oeuvres cinématographiques à destination, à la fois du grand public, mais aussi à des cinéphiles plus avertis (cinéma classé "art et essais")
- Favoriser l'accès du plus grand nombre au cinéma en pratiquant des tarifs attractifs avec un équipement cinématographique performant
- Éveiller les plus jeunes, notamment le public scolaire, au 7^{ème} art

➤ **Objectifs 2014 :**

Le budget primitif avait été voté en se basant sur 26 000 entrées. Nous avons très largement dépassé ce chiffre puisque nous avons atteint les 29 543 entrées (contre 26 632 en 2013), soit +11%.

- Investissement réalisé : 8 093 € (10 000 € budgétés). Les principales dépenses sont :
Modification du comptoir de l'accueil
Travaux d'électricité
Changements de nez de marches dans la salle (système d'éclairage par leds)
Remplacement de lunettes 3D
Achat de lampes pour le projecteur
Achat d'une chaise haute pour le personnel

➤ **Résultats obtenus :**

Nombre d'entrées : 29 543 entrées

Recettes entrées : 158 570 €

Subvention intercommunale : stable à 59 000 € (nota : dans le cadre des attributions de compensation, une somme de 69 000 € est prélevée chaque année par la CCGM à la ville de Maule ; la baisse de subvention en 2014 comme en 2013 est donc favorable à la CCGM)

➤ **Projets et perspectives :**

Pour 2015, le budget primitif a été voté en se basant sur 27 000 entrées, soit identiques aux entrées de 2014.

Au 29 septembre 2014 on dénombre 19 171 entrées contre 20 893 pour la même période en 2014.



Actions sociales

- Étude, aménagement et gestion de structures destinées à la petite enfance
- Création, aménagement et gestion des centres de loisirs sans hébergement (CLSH)
- Organisation et mise en place de services de maintien à domicile des personnes âgées

Les compétences - 2014

Création, aménagement et gestion des centres de loisirs sans hébergement (CLSH)

➤ **Missions :**

- Participer à la définition, à la mise en oeuvre, à l'analyse et au suivi des politiques du secteur sur le territoire de la CCGM en veillant à respecter le cadre réglementaire
- Assurer la coordination d'un projet de territoire entre les différents directeurs de centre de loisirs
- Étudier les besoins dans les domaines concernés et faciliter les projets de développement sur les communes, recherche de subventions pour financer les actions
- À moyen terme, labelliser la CCGM par un contrat de territoire Enfance-Jeunesse

➤ **Objectifs 2014 :**

- Des partenariats et projets inter-centres
- Des travaux de mise en sécurité, d'entretien ou de réaménagement dans les différents ALSH
- L'ouverture de structures ou de places supplémentaires, ainsi qu'une adaptation de l'organisation des différents centres, consécutivement à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.

➤ **Résultats obtenus :**

Trois nouvelles structures ouvertes en septembre 2014 pour le mercredi après midi : à Bazemont, Mareil sur Mauldre et Montainville.

Travaux entrepris dans les ALSH, pour un montant global de 116 000 € TTC (hors restes à réaliser, pour un montant global de 53 000 €).

➤ **Projets et perspectives :**

- Des partenariats et projets inter-centres (journée intercopains)
- Des travaux de mise en sécurité, d'entretien ou de réaménagement dans les différents ALSH
- Adaptation de l'organisation des différents centres répondant à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Actions en faveur des personnes âgées

➤ Missions :

- Organisation et gestion des services de maintien à domicile des personnes âgées : service d'aide à domicile
- service d'aide à domicile
- portage de repas au domicile des personnes âgées

➤ Objectifs 2014 :

*2014

- Ouverture du point de livraison à Mareil-sur-Mauldre desservant les communes de : Andelu, Bazemont, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville
- Pérennisation du local de Saint-Nom-la-Bretèche desservant les communes de : Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Saint-Nom-la-Bretèche
- Développement du service (janvier 2014 = 45 personnes bénéficient du service représentant 800 repas en moyenne par mois)
- Achat d'un logiciel spécifique pour la facturation.
- Prix du repas identique sur toutes les communes au 1/1/2014 : 6,43€ +prix du potage supplémentaire 0.43€
- Retour d'avis très positifs de la qualité des menus et quantité fournie des personnes bénéficiant du portage sur secteur Maule (via l'agent livrant les repas sur ce secteur)

*2014/2015

- Un projet est en cours d'étude afin d'utiliser un véhicule électrique pour le portage secteur de Maule (fourni gratuitement en échange de publicité présente sur le véhicule). Resterait à charge seulement l'installation de la borne.
- Le paiement par prélèvement devrait être mis en place avant la fin de l'année 2014 après accord de la Trésorerie.
- Communication pour développer le service : renouvellement de parution d'articles dans les bulletins municipaux - édition d'un guide
- Enquête de satisfaction à mettre en place



Secteur Maule : l'équipe du Portage des repas sous l'autorité de Mme Labédan, DGA

Les compétences - 2014

➤ Résultats obtenus :

- Augmentation sensible en cours d'année du nombre de bénéficiaires notamment de puis septembre sur le secteur de Saint Nom la Bretèche
- Nouveau contrat signé avec la société SAGERE : meilleure prestation et baisse du prix moyen
- Prix du repas unique au 1er janvier 2014 fixé lors du conseil communautaire du 18 décembre 2013 = 6,43€ (potage 0,43€ prix coutant).

➤ Projets et Perspectives :

- Un projet est en cours d'étude afin d'utiliser un véhicule électrique pour le portage secteur de Maule (fourni gratuitement en échange de publicité présente sur le véhicule). Resterait à charge seulement l'installation de la borne.
- Le paiement par prélèvement devrait être mis en place après accord de la Trésorerie.
- Communication pour développer le service : renouvellement de parution d'articles dans les bulletins municipaux - édition d'un guide
- Enquête de satisfaction à mettre en place



Mairie de Bazemont et minibus en 2014

Transports et déplacements

Organisation des services de transports collectifs sur le territoire

Les compétences - 2014

Transports et déplacements

➤ **Missions :**

- Améliorer le transport collectif au sein de la CCGM
- Créer un transport intercommunal utilisant un réseau intracommunautaire à disposition des associations
- Mettre à la disposition des communes un véhicule de 9 places
- Analyser les besoins des administrés par la diffusion d'un sondage intercommunal permettant de classer les priorités

➤ **Objectifs 2014 :**

- distribution du sondage concernant le transport, la mise en place du trajet du samedi, négociation avec le STIF pour l'extension des lignes existantes pour augmenter le nombre de passage desservant nos communes
- créer un réseau de transport intercommunal sur l'ensemble du territoire

➤ **Résultats obtenus :**

- navette gratuite le samedi dans le cadre du transport à la demande sur le secteur de Saint Nom la Bretèche (depuis le 1er avril)
- sondage sur les attentes de la population en matière de transport
- minibus à disposition des communes, des CCAS et des associations

➤ **Projets et perspectives :**

- étude sur la réorganisation et l'extension du transport public du territoire
- mutualisation de l'appel d'offres sur les sorties en car avec chauffeur, pour bénéficier d'économies d'échelle



Equipe numérique à l'école primaire de Crespières

Nouvelles Technologies de l'information et de la communication

Développement et fourniture du Très Haut Débit (THD) sur le territoire communal

Les compétences - 2014

Développement et fourniture du Très Haut Débit (THD) sur le territoire communal.

➤ **Missions :**

- Permettre l'accès au Très Haut Débit à l'ensemble des communes de la CCGM.

➤ **Chiffres clés :**

- 1/6 de la population exerce une activité d'auto-entrepreneur ou libérale.

➤ **Objectifs 2014 :**

- Suite au sondage effectué en 2013 auprès de la population, positionnement de la CC Gally mauldre sur l'arrivée du très Haut Débit sur le territoire

➤ **Résultats :**

- Réunions avec le Conseil départemental et actions destinées à avancer le calendrier de déploiement du très haut débit

➤ **Projets et perspectives :**

- provisionner à moyen terme des financements destinés à accompagner le déploiement initié par le Conseil départemental

- réflexion particulière autour des projets soutenus par la délégation au Développement économique (pépinières d'entreprises notamment)

Budget - Finances - Personnel

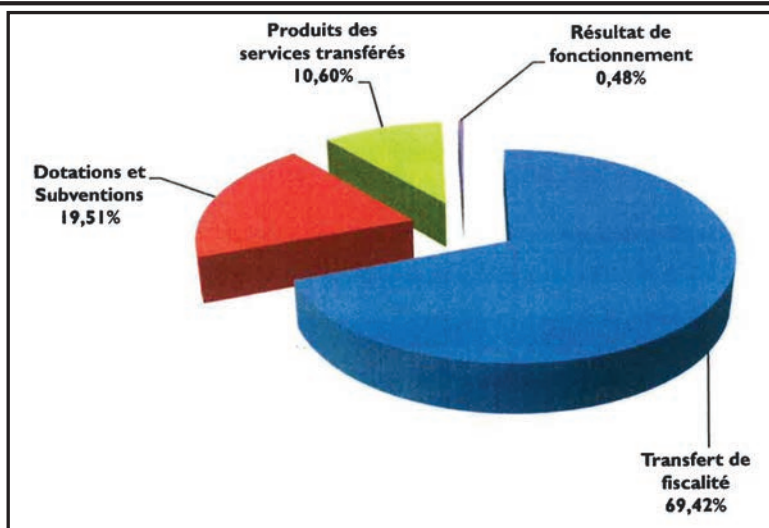
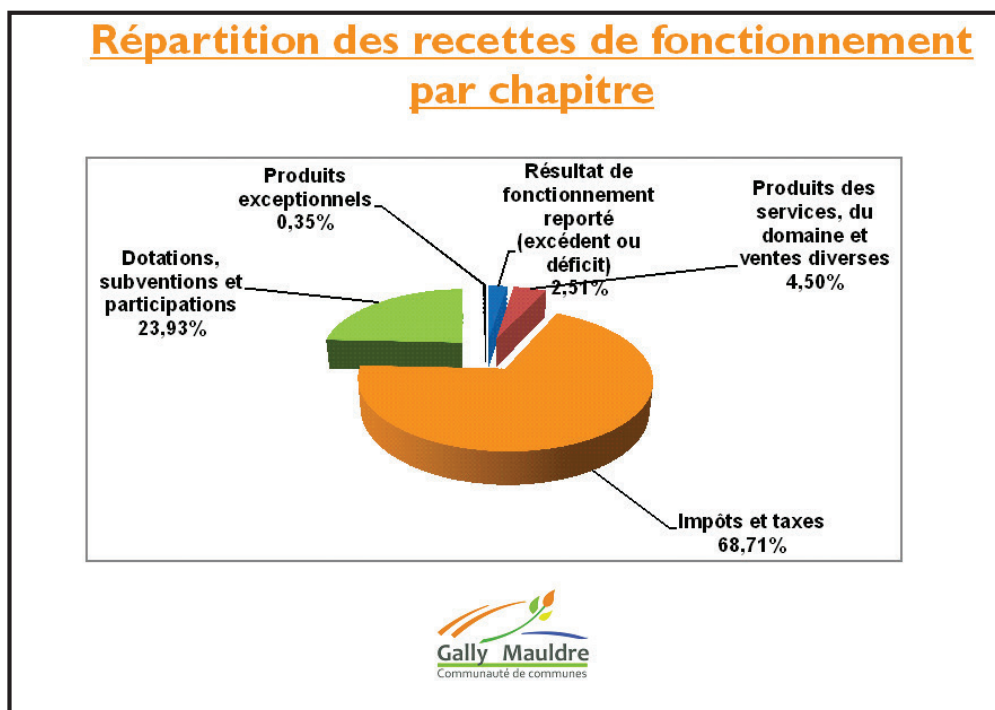


Le budget et les finances

Les recettes de la Communauté de communes sont constituées en 2014 par :

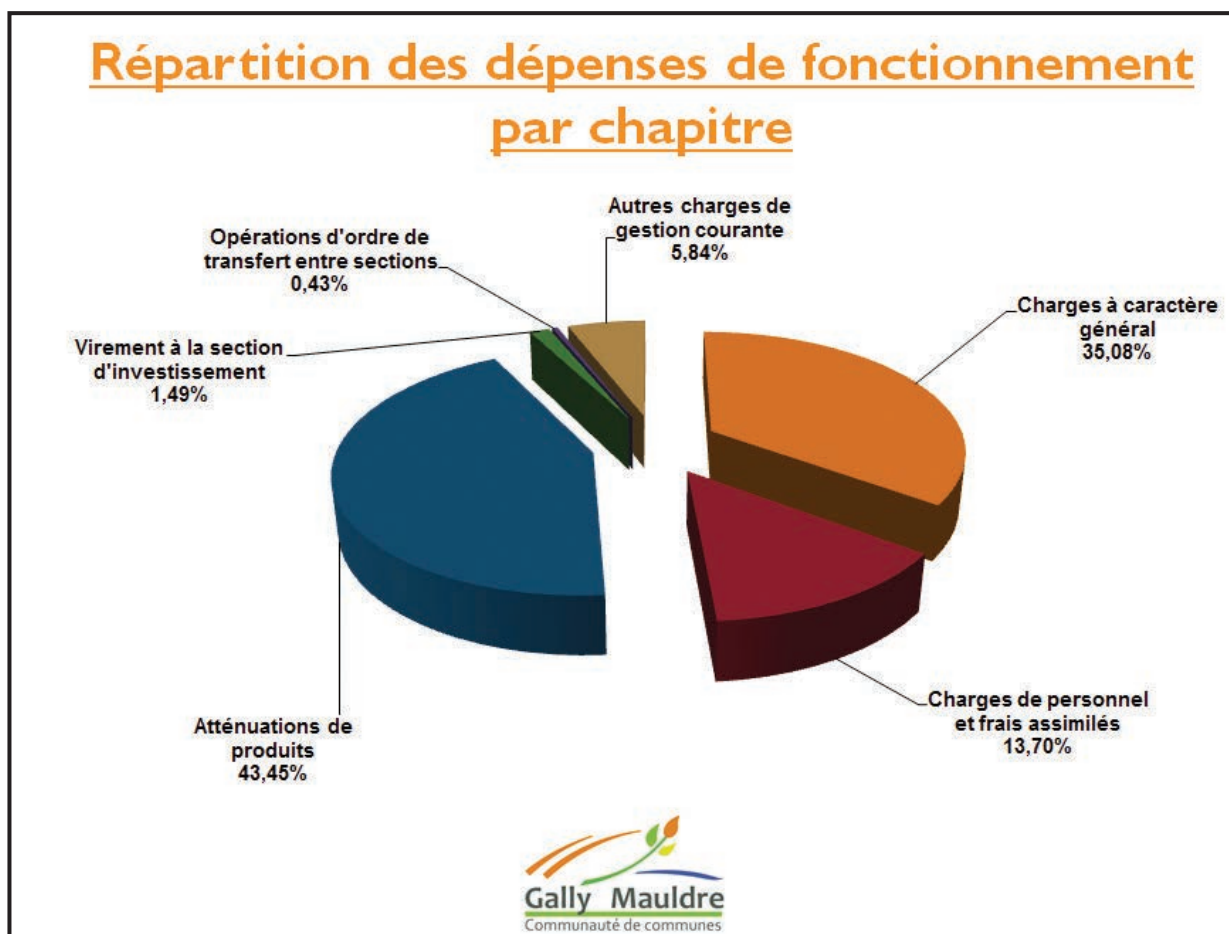
- Le produit de la fiscalité directe prise sur les entreprises FPU (fiscalité professionnelle Unique) et la fiscalité sur les ménages (taxe d'habitation et taxe foncière)
- La dotation globale de fonctionnement et toutes les dotations et subventions qui lui sont attribuées par l'Etat, les collectivités locales, ou toute structure publique ou privée
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- Le produit des services (tarifs des accueils de loisirs, portage de repas)
- Le revenu des biens meubles et/ou immeubles appartenant à la communauté
- Le produit des emprunts

La perte consécutive de FPU en 2014, suite à la réforme des bases minimum imposée par l'Etat, a contraint d'instaurer une fiscalité additionnelle très modeste sur les ménages.



Les dépenses de la communauté de communes sont :

- Les dépenses de tous les services confiés à la communauté de communes, au titre des compétences transférées : salaires des agents transférés, factures OM, portage de repas, ...
- Les dépenses relatives aux services propres de la communauté de communes.



Pour plus de détails, se reporter au compte administratif 2014 annexé au présent rapport.

Transferts de charges et conventions de service et de mise à disposition

➤ La CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La création de la CCGM a entraîné d'une part un transfert de compétences donc la disparition de charges pour les budgets communaux, d'autre part le transfert de fiscalité professionnelle (ancienne taxe professionnelle) donc la disparition de recettes dans les budgets communaux.

La différence entre les recettes et les charges transférées donne lieu à une attribution de compensation. Pour la CCGM, les recettes transférées par chacune des 11 communes étaient à chaque fois supérieures aux dépenses transférées. Les attributions de compensation sont donc reversées à chaque commune.

Afin de fixer le niveau de ces attributions de compensation, une commission appelée CLECT a évalué rigoureusement toutes les dépenses et recettes transférées, sur la base d'un questionnaire approfondi et au besoin après examen des pièces justificatives correspondantes. Ce travail a été fondamental car il fige les conséquences financières des transferts de compétences pour l'avenir.

Le rapport de la CLECT fixant les attributions de compensation à partir de 2013 a été adopté par le conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre ainsi que par les 11 conseils municipaux des communes membres en décembre 2013, et réaffirmé en décembre 2014.

➤ Les conventions de service et de mise à disposition

Parallèlement à la fixation des attributions de compensation, la CCGM et les communes membres (notamment celles ayant le plus de services) ont élaboré des conventions portant sur les refacturations partielles de charges payées par les communes et concernant en partie des compétences transférées (exemple : le ménage effectué dans une école abritant l'accueil de loisirs, les personnels rémunérés par les communes mais partiellement mis à disposition de la CCGM ...)

Le personnel de la CC Gally Mauldre

Au 31 décembre 2014, la CCGM compte 10 emplois permanents : 10 agents titulaires et 0 non titulaire. A ce chiffre s'ajoutent tous les agents vacataires employés dans les accueils de loisirs ou pour l'aide à domicile.

La plupart de ces agents ont été transférés des communes qui continuent indirectement à financer leur coût par le biais des attributions de compensation.

Deux agents ont réellement été recrutés par la CCGM : l'assistante du pôle intercommunal d'instruction du droit des sols, ainsi qu'un agent en charge de la comptabilité et des ressources humaines.

Tous les évènements relatifs au personnel intercommunal (paies, carrière...) sont gérés par des agents des communes membres qui effectuent ces missions en plus de leurs tâches communales (en 2013, agents de Saint-Nom-la-Bretèche ; agents de Maule depuis le 1^{er} juillet 2014). Aucun agent nouveau n'a été recruté pour l'encadrement (enfance, personnes âgées, communication, aménagement, marchés publics, comptabilité, personnel, secrétariat général).

En 2014, la direction générale des services de la CCGM était assurée par Laetitia BONJOUR jusqu'au 30 avril, et par David PICARD depuis le 1^{er} mai.

Organigramme des services

